

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 155. — JANVIER 1884

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 3 Avril 1884*,
à deux heures et demie précises, dans la salle de l'ancienne
Ecole des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

SENLIS

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN
9-11, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 9-11

—
1884



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10905

CB : 6076

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

1910 - 1911

Le présent rapport est le résultat de la mission confiée à la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis par le Conseil général de l'Aisne, le 22 mars 1910.

Le rapport est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'étude des monuments historiques de Senlis, la seconde à l'étude des monuments historiques de la région de Senlis.

Le rapport est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'étude des monuments historiques de Senlis, la seconde à l'étude des monuments historiques de la région de Senlis.

1. Les monuments historiques de Senlis

2. Les monuments historiques de la région de Senlis

3. Les monuments historiques de la région de Senlis

4. Les monuments historiques de la région de Senlis

5. Les monuments historiques de la région de Senlis

6. Les monuments historiques de la région de Senlis

7. Les monuments historiques de la région de Senlis

8. Les monuments historiques de la région de Senlis

SHAS



0 00000 060769

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

N° 155. — JANVIER 1884.

Avis.

La prochaine Séance aura lieu le Mardi 8 Avril 1884, à 2 heures 1/2 précises, dans la Salle de l'ancienne École des Frères.

Composition du Bureau de la Société pendant l'année 1884.

MM. Martin (Léon), *président.*

Sagny (Isidore), de Beaurain, *vice-président.*

Cagny, *secrétaire.*

Lefebvre, *vice-secrétaire.*

Moquet (Constant), de Brégy, }

Roland (Auguste), }

Bernier (Arthur), de Sennevières, }

membres du Bureau.

Clanchet (Edouard), *trésorier-archiviste.*

Liste par ordre d'admission des Membres de la Société.

1. Bataille (Achille), propriétaire au Plessis-Belleville.
2. Frémont, propriétaire à Senlis.
3. Lefèvre, maire d'Ognes.
4. Hérissant, cultivateur au Mesnil-Saint-Denis.
5. Cagny, vétérinaire de l'arrondissement de Senlis.
6. Debat (Léon), propriétaire à Crouy-en-Thelle.
7. Lemaire (Alphonse), propriétaire-cultivateur à Nanteuil.
8. Mancheron aîné, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
9. Bernier (Arthur), cultivateur à Sennevières, maire de Chevreuille.
10. Lemaire fils, cultivateur à Versigny.

11. Moquet, cultivateur à Bargny.
12. Sagny aîné, propriétaire à Crépy.
13. Cureau, propriétaire à Mermont, commune de Crépy.
14. D'Hédouville (comte), propriétaire à Chantilly.
15. Devouge aîné, ancien cultivateur à Senlis.
16. Parent, ancien cultivateur à Mortefontaine.
17. Barre, propriétaire à Plailly.
18. Sagny (Léon), cultivateur à Raray.
19. Moquet (Constant), conseiller général, cultivateur à Brégy.
20. Moquet (Stanislas), propriétaire à Senlis.
21. Leduc (Alphonse), propriétaire-cultivateur à Saint-Nicolas, près Senlis.
22. Robouam, vétérinaire à Rully.
23. Berthelmy, propriétaire à Creil.
24. Hervaux fils, cultivateur à Silly-le-Long.
25. Piot fils, cultivateur à Etavigny.
26. Borde, propriétaire à Saint-Leu-d'Esserent.
27. Thirial, cultivateur à Baron.
28. Devouge, cultivateur à Brasseuse.
29. Martin (Léon), cultivateur à Ermenonville.
30. Lefèvre, marchand grainetier à Senlis.
31. Lavaux (Paul), cultivateur au Plessis-Belleville.
32. Lefèvre, cultivateur à Auger-Saint-Vincent.
33. Souillard, cultivateur à Crouy-en-Thelle.
34. Thiénard (Louis), cultivateur à Ermenonville.
35. Prévost (Athanase), propriétaire à Beaulieu.
36. Thirion, propriétaire à Senlis.
37. Roland (Auguste), cultivateur, maire de Barberie.
38. De Morell (baron), conseiller général, maire de Fontaine-les-Corps-Nuds.
39. Clanchet (Edouard), à Senlis.
40. Eclancher, directeur de la Sucrerie de Saint-Leu-d'Esserent.
41. Corbie, cultivateur et maire à Montagny.
42. Boucher (Camille), cultivateur à Barberie.
43. Roland, cultivateur à Montépilloy.
44. Turquet (Henry), propriétaire à Senlis.
45. Boucher-Benoist (Emile), cultivateur à Barberie.
46. Boucher (Eleuthère), cultivateur à Bray, commune de Rully.
47. Lefebvre de Lafargue, chimiste à Chantilly.
48. Gérard (Edmond), cultivateur à Mermont, commune de Crépy.

49. Poulet (Emile), cultivateur à Duvy.
50. Sainte-Beuve (Octave), ancien cultivateur, agent d'assurance à Senlis.
51. Duvivier (Ernest), cultivateur au Murget.
52. Duvivier, cultivateur à Russy-Bémont.
53. Heaumé père, propriétaire à Chantilly.
54. Benoist, cultivateur à Plailly.
55. Moquet (Adrien), cultivateur à Montlévêque.
56. Parmentier (Ernest), cultivateur à Vez, par Villers-Cotterêts.
57. Poulet, cultivateur à Boasne.
58. Grison, commissionnaire à Pont-Sainte-Maxence.
59. Brochon, maire de Montlévêque.
60. Dendeleux (Hippolyte), boulevard Barbès, 7, Paris.
61. Sainte-Beuve aîné, cultivateur à Plailly.
62. Dupuis fils, conseiller général, à Pontarmé.
63. Gibert (Edouard), cultivateur à Baron.
64. Gibert (Jules), cultivateur à Beaulieu.
65. Cailleux, propriétaire à Crépy.
66. Lemoine, cultivateur à Duvy.
67. Bocquillon, cultivateur à Baron.
68. Hervaux (Félix), cultivateur à Fresnoy.
69. Vigreux, cultivateur à la Villeneuve, près Thury, canton de Betz.
70. Vigreux fils, cultivateur à Silly-le-Long.
71. Dubourg, cultivateur, maire de Silly-le-Long.
72. Patria, cultivateur à Fourcheret, Fontaine-les-Corps-Nuds.
73. Roblin, propriétaire, maire de Betz, conseiller d'arrondissement.
74. Sarazin, cultivateur à Eve, canton de Nanteuil.
75. Gibert, cultivateur à Léviguen.
76. Guibert (Adolphe), cultivateur à Antilly.
77. Triboulet (Alfred), cultivateur à Bargny.
78. Garnier (Bernard), cultivateur à Cuvergnon.
79. Gibert (Jules), cultivateur à Etavigny.
80. Lefèvre fils, cultivateur à Ognès.
81. Moquet (Constant), cultivateur à Chevreuille, canton de Nanteuil.
82. Roussel (Léon), cultivateur à Borest.
83. Pierret (Albert), propriétaire, maire d'Eve.
84. Boisseau, cultivateur à Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec.
85. Courtier (Léon), cultivateur à Bargny.
86. Dhuicque (Anatole), cultivateur à Brégy.

87. Le général duc d'Aumale, à Chantilly.
88. Clavé, de la Société centrale d'agriculture de France, administrateur du Domaine, à Chantilly.
89. Picard, propriétaire à Crépy.
90. Picard fils, avoué de la Ville de Paris.
91. Fautrat, sous-inspecteur des forêts, à Senlis.
92. Courtier, cultivateur à Villers-Saint-Genest.
93. Thiéquot (René), marchand grainetier à Senlis.
94. Darras père, propriétaire à Villers-Saint-Frambourg.
95. Meignen (Paul), cultivateur à Huleux, commune de Néry.
96. Punant fils, marchand grainetier à Crépy-en-Valois.
97. Odent (Jean), cultivateur à Chamant, par Senlis.
98. Vincent (Charles), cultivateur à Silly-le-Long.
99. Garnier (René), cultivateur à Ognés, par Nanteuil-le-Haudouir.
100. Corbie (Eugène), cultivateur à Rosières.
101. Longuet, cultivateur à Authueil, canton de Betz.
102. Corbie (Emile), cultivateur à Cuvergnon.
103. Moquet (Charles), cultivateur à Brégy.
104. Huet (Ernest), cultivateur à Rééz-Fosse-Martin.
105. Delamarre, médecin-vétérinaire à Acy.
106. Longuet père, cultivateur à Russy-Besmont.
107. Michon (Gustave), cultivateur à Bouville.
108. Duval, cultivateur à Eve.
109. Delignières fils, cultivateur à Feu, commune de Néry.
110. Sallembien, cultivateur à Néry, conseiller d'arrondissement.
111. Fercot (Thomas), cultivateur à Verberie.
112. D'Avesne de Roberval (Maurice), propriétaire, au château de Roberval.
113. Mahieux (Jules), cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
114. Poutrel, cultivateur, meunier à Baron.
115. Dhuicque, agent d'assurances à Senlis.
116. Fleury, propriétaire à Tillet-Cires-les-Mello.
117. Drouet, propriétaire à Tillet-Cires-les-Mello.
118. Caffin (Donatien), propriétaire à Boran.
119. Colleau, propriétaire au Mesnil-Saint-Denis.
120. Parmentier, cultivateur au Luat, canton de Nanteuil.
121. Minguet, adjoint au maire de Senlis.
122. Chartier-Duraincy, à Morangles.
123. Chartier-Duraincy, cultivateur à Morangles.

124. Serrin, conseiller général, maire de Neuilly-en-Thelle.
125. Gaillard, conseiller général, à Précly-sur-Oise.
126. Collinet, maire de Puiseux.
127. Franck Chauveau, député, 47, rue de La Bruyère, Paris.
128. Lheurin, cultivateur à Boran.
129. Tesson, cultivateur à Boran.
130. Delacour, cultivateur à Chambly.
131. Grivot, cultivateur à Boran.
132. Chambellant-Parmentier, cultivateur à Senlis.
133. Boucher (Alfred), cultivateur à Morangles.
134. Trouart, cultivateur à Cires-les-Mello,
135. Véret fils, cultivateur à Saint-Leu-d'Esserent.
136. Delamotte, cultivateur à Villers-sous-Saint-Leu.
137. Bastin, cultivateur à Trumilly.
138. Vramant (Auguste), notaire à Baron.
139. Bataille fils, cultivateur à Ver.
140. Meignan (Léon), cultivateur à Eve.
141. Parmentier (Prosper), cultivateur à Raray.
142. Heaumé fils, cultivateur à la ferme des Haies, commune de Saint-Maximin.
143. Duval (Louis), cultivateur à la Grange-au-Mont, par Crépy, conseiller d'arrondissement.
144. Gatté (Zacharie), cultivateur à Rozière.
145. Roland (Léon), cultivateur à Courtillet.
146. Moquet (Eugène), cultivateur à Balagny-Chamant.
147. Poulet fils, cultivateur à Boasne.
148. Delaunay (Georges), cultivateur à Rully.
149. De Poret (le comte), propriétaire à Rosières.
150. D'Hédouville (Louis), propriétaire à Chantilly.
151. Rommetin fils, au Plessis-Belleville.
152. Rudault, propriétaire, à Nanteuil-le-Haudouin.
153. Frédin, propriétaire à Nanteuil.
154. Chezelles (le vicomte Arthur de), château de Boulleaume, près Chaumont-en-Vexin (Oise).
155. Chezelles (le comte de), propriétaire à Glaignes.
156. Delorme fils, cultivateur à Nanteuil.
157. Bernier fils, cultivateur à Sennevières.
158. Sainte-Beuve (Henry), cultivateur à Nanteuil.
159. Dubourg fils, cultivateur à Silly-le-Long.

160. Corbie (Léon), cultivateur à Montagny.
161. Chevallier, cultivateur, maire à Ormoy-Villers.
162. Decaux (Paul), propriétaire à Courteuil.
163. Benoist (Olivier), ancien notaire, à Senlis.
164. Frémy, propriétaire à Senlis.
165. Souchiez, maire de Chantilly.
166. Petit (Jules), cultivateur à Puiseux-le-Hautberger.
167. L'Hoste, cultivateur à Versigny.
168. Parent fils, cultivateur à Mortefontaine.
169. Heurlier fils, cultivateur à Thury-en-Valois.
170. Dumont (Léon), cultivateur à Thury-en-Valois.
171. Chastaing (Eugène), pharmacien à Senlis.
172. Leroy, régisseur de la ferme d'Ognon.
173. De Savignies (Gaston), propriétaire à Coye.
174. Aumont (Paul), propriétaire-éleveur à Chantilly.
175. Seillière (le baron), au château de Mello.
176. Périer-Borde, à Saint-Leu-d'Esserent.
177. Obry, cultivateur à Creil.
178. Petit-Dossaris, sous-préfet, à Senlis.
189. Serpin, 93, route de la Révolte, à Clichy, Paris.
180. Saint-André, professeur d'Agriculture à Beauvais.
181. Mancheron, féculier à Pont-Sainte-Maxence.
182. Turquet (Jean-Baptiste), conseiller d'arrondissement, à Avilly.
183. Turquet (Alphonse), propriétaire à Avilly.
184. Bingaut, cultivateur à Ver.
185. Ferry (Constant), cultivateur à Trumilly.
186. Lescuyer, marchand meunier à Senlis.

Sociétés correspondantes.

1. Les Sociétés d'agriculture de Beauvais, Compiègne, Clermont.
2. Le Comité archéologique de Senlis.
3. La Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.
4. La Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
5. La Société des Agriculteurs de France, à Paris, rue Lepeletier, 1.
6. La Société d'agriculture d'Agen, cours Plate-Forme, 24, à Agen.
7. La Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, place Saint-Hilaire, 4, à Rouen.

8. La Société d'agriculture de Châteauroux (Indre).
9. Le Comice agricole de l'arrondissement de Montdidier (Somme).
10. Le Cercle agricole du Pas-de-Calais.

RÈGLEMENT

DE LA

Société d'agriculture de Senlis (Oise).

TITRE I^{er}.

Composition de la Société, son but, ses opérations.

ARTICLE 1^{er}. La Société d'agriculture existant à Senlis est assimilée aux comices agricoles; elle en remplit toutes les obligations.

Sa circonscription comprend tous les cantons de l'arrondissement, au nombre de sept, conformément à la délibération du Conseil général du département, en date du 1^{er} septembre 1851. (Art. 4 de la loi.)

ART. 2. Le nombre des membres de la Société est illimité.

Ont droit d'en faire partie, en se conformant au présent règlement, les propriétaires, fermiers, colons et leurs enfants, âgés de 21 ans, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans l'arrondissement de Senlis. (Art. 2 de la loi.)

La Société peut, en outre, admettre par délibérations spéciales, prises à la majorité des deux tiers des votants, des personnes qui ne remplissent pas les conditions prescrites par le paragraphe précédent, mais seulement jusqu'à concurrence du dixième du nombre des membres. (Art. 2 de la loi.)

ART. 3. Le but de la Société est de travailler à tout ce qui peut servir au perfectionnement de l'agriculture et accroître le bien-être des populations agricoles.

Elle correspond avec la chambre d'agriculture du département; elle est particulièrement chargée des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes et autres récompenses dans l'arrondissement. (Art. 5 de la loi.)

ART. 4. Quiconque désire faire partie de la Société adresse une demande écrite au secrétaire, qui en donne lecture à la première séance.

La Société vérifie si le candidat remplit les conditions exprimées dans le paragraphe 2 de l'article 2 du présent règlement; et, dans le cas contraire, elle vote sur l'admission, conformément au paragraphe 3 dudit article, sans toutefois excéder la proportion y fixée.

L'élection des membres correspondants a lieu à la majorité ordinaire.

Le secrétaire donne avis aux candidats des décisions de la Société.

Les démissions doivent être aussi adressées par écrit au secrétaire, qui en donne connaissance à la Société à la première séance; elles n'ont d'effet qu'à compter du 1^{er} janvier suivant.

TITRE II.

Organisation du bureau d'administration.

ART. 5. Le bureau est composé de sept membres, savoir : un président de la Société, un vice-président, trois membres, un secrétaire, un vice-secrétaire.

ART. 6. Le président est nommé pour trois ans; il est rééligible. Les autres membres du bureau sont également nommés pour trois ans, et rééligibles; ils seront renouvelés par tiers d'année en année.

ART. 7. Les élections auront lieu dans la première séance de chaque année; elles seront faites au scrutin secret, à la majorité absolue pour le premier tour de scrutin, et à la majorité relative au second tour.

ART. 8. Si un membre du bureau donne sa démission ou vient à décéder, il pourra être pourvu dans la séance suivante à son remplacement.

Les fonctions du nouveau membre cesseront à la même époque où auraient cessé celles du membre qu'il remplace.

ART. 9. Le bureau choisit un caissier-archiviste; cet employé pourra être pris en dehors de la Société; la rétribution qui lui sera allouée sera fixée lors de l'établissement du budget de la Société. Le caissier conservera le dépôt des archives et du matériel appartenant à la Société.

TITRE III.

Attributions et réunions particulières du bureau.

ART. 10. La gestion des intérêts de la Société est confiée au bureau, qui, à cet effet, se réunit en conseil d'administration sur la convocation du président.

ART. 11. Dans les réunions particulières du bureau, comme dans les réunions générales de la Société, la présidence, en l'absence du président, appartiendra au vice-président, ou, à son défaut, aux membres du bureau dans l'ordre de leur nomination.

ART. 12. Quatre membres au moins devront être présents pour pouvoir délibérer valablement; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ART. 13. Le bureau est chargé de préparer le budget annuel de la Société; ce budget comprendra toutes les prévisions en recettes et dépenses; à cet effet, le

bureau recevra et présentera à la Société le compte détaillé qui aura été dressé par le caissier-archiviste. Il prendra également connaissance de l'état de situation que le caissier sera tenu de lui présenter toutes les fois que le bureau l'exigera, et au moins tous les trois mois.

ART. 14. Le caissier sera chargé, sous la surveillance du bureau, des recettes et dépenses ; les dépenses seront acquittées par lui sur les mandats du président, qui ne pourra en délivrer que jusqu'à concurrence des crédits ouverts, et dans les limites fixées par le budget.

ART. 15. Le budget devra être présenté annuellement à la Société, et voté par elle dans sa séance du mois de janvier.

TITRE IV.

Réunions ordinaires et extraordinaires de la Société.

ART. 16. La Société se réunira quatre fois par an, le deuxième mardi des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre ; chaque séance sera ouverte à une heure de relevée.

Indépendamment de ces réunions, le président pourra convoquer des réunions extraordinaires, s'il le juge nécessaire, et il en motivera le but.

Aucune personne étrangère ne pourra assister à ces réunions, si elle n'est porteur d'une lettre d'invitation du président.

ART. 17. Pour faire face aux dépenses de la Société, chacun des membres titulaires paie une cotisation annuelle de dix francs.

Les nouveaux membres paieront la cotisation entière de l'année dans laquelle ils sont reçus.

ART. 18. Les commissions spéciales sont nommées par le bureau, à moins toutefois que cinq membres ne demandent que ces nominations soient faites par la Société au scrutin secret, à la majorité relative.

Les commissions nomment leurs rapporteurs.

ART. 19. Les discussions de la Société ne pourront porter que sur les objets exclusivement relatifs à l'industrie agricole.

ART. 20. L'ordre du jour pour chaque séance est ainsi fixé :

- 1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;
- 2° Résumé de la correspondance fait par le secrétaire ;
- 3° Lecture des propositions ;
- 4° Discussion et délibération.

ART. 21. Aucune proposition ne sera soumise à la délibération de la Société si préalablement elle n'a été présentée au bureau avant la séance, et si elle n'est en outre appuyée par cinq membres au moins.

ART. 22. Toute question sera votée à main levée, à moins que dix sociétaires ne réclament le scrutin secret.

ART. 23. La Société publie et envoie à tous les sociétaires et membres correspondants, après chaque séance, un bulletin contenant l'analyse des travaux de ses séances, et des extraits d'ouvrages ou écrits périodiques sur l'agriculture.

TITRE V.

Attributions du Président et du Secrétaire.

ART. 24. Le président, assisté du bureau, veille à l'exécution du règlement. Il dirige les délibérations et y maintient l'ordre.

ART. 25. Le secrétaire tient note des délibérations, rédige les procès-verbaux et comptes-rendus, surveille les publications, fait faire les avertissements, reçoit la correspondance, en rend compte, et propose les réponses qui seront soumises au bureau; il signe les actes et la correspondance avec le président.

TITRE VI.

Dispositions particulières.

ART. 26. Aucun changement au présent règlement ne pourra être fait que dans la séance de janvier de chaque année, d'après une proposition communiquée dans celle d'octobre.

ART. 27. Le bureau dresse, dans les premiers jours de janvier de chaque année, la liste des membres faisant partie de la Société, à la date du 31 décembre de l'année précédente, avec la date du jour de leur admission.

Cette liste présentera le nom des membres, non par lettre alphabétique ou par ordre de canton, mais par ordre d'admission; elle sera déposée à la Préfecture du département avant le 31 janvier. (Art. 7 de la loi.)

Elle sera communiquée dans le bulletin de la Société.

ART. 28. Le présent règlement sera soumis à l'approbation de M. le Préfet. (Art. 2 de la loi.)

Il sera imprimé et inséré au bulletin après son approbation.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 11 novembre 1851.

Vu et approuvé :

Beauvais, le 22 novembre 1851.

Pour le préfet,

Le conseiller de préfecture secrétaire général délégué,

PETIET.

Compte-rendu des travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1883

PRÉSIDENTICE DE M. LÉON MARTIN

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le marquis de Thuisy de Tocqueville, le nouveau président de la Société d'agriculture de Compiègne, présent à la séance, est invité à prendre place au bureau.

Dépouillement de la Correspondance.

M. le D^r Suillet, de Senlis, lauréat du Concours Péreire, qui l'année dernière s'était fait présenter pour faire partie de notre Société, espérait être utile aux agriculteurs de notre région par l'exposé de ses théories économiques. Mais depuis, ne croyant pouvoir être goûté comme théoricien, adresse sa démission.

La Société regrette cette détermination, et accepte la démission de M. le D^r Suillet.

Il est donné lecture de plusieurs lettres, en réponse à la circulaire qui avait été adressée à tous les sociétaires, pour les inviter à désigner les candidats qui devaient être mis sur les rangs pour la prime d'honneur ou un des prix culturels au concours régional agricole en 1885, dans le département de l'Oise.

La Société a été d'avis unanime, que nous devons stimuler le zèle de nos lauréats des primes cantonales, qui tous sont désignés pour représenter l'arrondissement dans cette lutte, et plus particulièrement encore le lauréat du canton de Nanteuil, M. Corbie, dont l'exploitation agricole réunit toutes les conditions pour être données comme exemple à suivre

La parole est donnée à M. le marquis de Thuisy, président de la Société d'agriculture de Compiègne, qui communique le projet présenté à la Société de Compiègne dans la séance du 1^{er} septembre, par M. Jacquet, et modifiée par le rapport de M. Senez :

1^o Pour améliorer le sort de l'ouvrier agricole sans imposer de nouvelles charges au cultivateur et à l'Etat. Par la création de Sociétés de secours mutuels par canton.

2° Formation d'un syndicat des cultivateurs de l'Oise pour l'achat des engrais.

Il sera perçu à l'entrée en France un droit de 2 fr. 50 par quintal sur les blés étrangers, et 3 fr. 50 sur les farines étrangères. Les acquits à caution seront supprimés avec ces fonds perçus à l'entrée. Il sera permis sans grever le budget de créer une caisse de retraite pour les ouvriers agricole.

Une réunion des membres des Bureaux des Sociétés d'agriculture des arrondissements de l'Oise sera convoquée à Creil, pour délibérer sur les questions suivantes :

1° Vœux relatifs à l'établissement d'un impôt sur les Blés étrangers et à la création d'une Caisse de retraite pour les Ouvriers agricoles ;

(Proposition de M. JACQUET, modifiée par le Rapport de M. SENEZ) ;

2° Formation de Syndicats et d'Associations entre les Cultivateurs, pour l'achat d'Engrais ;

(Proposition de M. GOSSIN).

La Société remercie M. de Thuisy de sa communication et délègue les Membres du Bureau pour assister à la réunion qui devra avoir lieu à Creil.

M. Saint-André rend compte de l'un des résultats obtenu dans les expériences faites sur la culture de la pomme de terre. L'adjonction de la potasse à un autre engrais quelconque n'a en aucun cas élevé le rendement d'une façon sensible. Il pense qu'en général dans nos pays, la terre contient suffisamment de potasse pour produire la pomme de terre, et que l'emploi de cette matière n'est pas compensée par l'accroissement du produit et la densité ne varie pas ; la densité varie quand il y a du fumier. L'emploi de l'acide phosphorique et de l'azote donne de beaux produits. Les expériences qu'il avait déjà faites à Montpellier lui avaient donné les mêmes résultats. (Voir page 11).

M. Roland, de Barberie, donne communication d'un bail dont les clauses sont en faveur de la création des prairies, par les avantages consenties par le propriétaire ou bailleur au fermier ou preneur.

La Société décide qu'un extrait de ce contrat sera inséré dans le Bulletin. (Voir page 21).

Renouvellement partiel et périodique du Bureau.

MM. Sagny, de Beaurain, et Lefebvre de la Fargue, membres sortants, sont réélus.

M. le Trésorier-Archiviste rend ensuite compte à la Société de son état

financier, et donne lecture du projet de budget tel qu'il a été élaboré par le Bureau ; ces deux états sont adoptés. (Voir à la fin du Bulletin).

Présentations et admissions.

M. Ferry (Constant), cultivateur à Trumilly,
Et M. Lescuyer, meunier à Senlis,
présentés dans la séance, sont admis, après un vote unanime, membres de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Senlis.

M. le Président du Comice Agricole des arrondissements réunis de Melun, de Fontainebleau et de Provins, nous a adressé un vœu émis par ce comice relatif à la représentation officielle de l'agriculture sur la base de l'élection.

La Société d'Agriculture de Senlis préfère, comme plus pratique, les dispositions de la loi de 1851, qui donnait pour seul corps électoral aux chambres consultatives, les sociétés d'agriculture ou comices, et n'instituait qu'une seule chambre consultative au chef-lieu de chaque département.

Il est ensuite donné lecture d'une protestation des Chambres syndicales de Paris, contre le projet de loi relatif à la responsabilité des patrons et entrepreneurs en cas d'accidents aux ouvriers qu'ils emploient, ces accidents fussent-ils dus à l'imprudence, à la maladresse ou à l'inexpérience de l'ouvrier.

L'assemblée, considérant que par suite de l'emploi des machines à vapeur, l'agriculture est aussi intéressée que l'industrie à protester contre une loi dont elle ressentirait aussi bien que les industriels les funestes effets, demande à M. le Président de signer au nom de la Société, la protestation du conseil des Chambres syndicales et de la faire parvenir à qui de droit.

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire,

P. CAGNY.

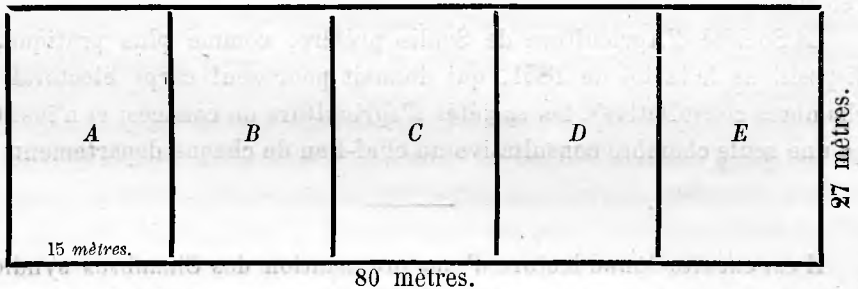
Recherches culturales faites à Chevrières (Oise), en 1883.

PAR BOURSIER ET SAINT-ANDRÉ

Le potassium, à l'état de nitrate ou de chlorure, ajouté dans un engrais contenant de l'acide phosphorique et de l'azote, exerce-t-il une influence utile sur la fertilité de la pomme de terre, dans le sol de Chevrières ?

Tel est le problème que nous nous étions proposés d'étudier partiellement, en 1883, sur le champ d'expériences établi à Chevrières dans la propriété de l'un de nous.

Pour obtenir des éléments pouvant servir à la solution de ce problème, nous avons pris, dans le champ d'expériences, une portion de terrain ayant 80 mètres de longueur et 27 mètres de largeur, que nous avons divisée en cinq parties égales dans le sens de la largeur.



Nous avons obtenu ainsi cinq rectangles ayant 27 mètres d'un côté et 15 mètres de l'autre. La fécondité de chacune de ces parcelles devait être sensiblement la même, car l'aspect du sol annonçait une composition homogène, les mêmes cultures y avaient été pratiquées les années antérieures, et une culture de blé, faite en 1882, n'avait pas présenté des différences appréciables dans les rendements obtenus sur toute la surface consacrée à notre expérience.

La détermination de diverses substances nutritives contenues dans ce champ, faite en avril 1881, au laboratoire de M. Joulie, à Paris, a montré qu'il contenait, dans 100 grammes de matière sèche :

0 gr.	083	d'acide phosphorique.
0	202	de potasse.
0	043	de soude.
1	123	de chaux.
0	160	de magnésie.
0	110	d'azote.

En calculant les quantités de ces matières nutritives, renfermées dans un hectare de terre ayant une épaisseur de 20 centimètres, on trouve :

3320 kilos d'acide phosphorique.
 8080 de potasse.
 1720 de soude.
 44920 de chaux.
 6400 de magnésie.
 4400 d'azote.

Nous ne possédons pas la composition physique du terrain d'alluvion sur lequel nos expériences ont été faites ; il a toutes les propriétés d'une terre franche.

Sur chacun des rectangles, nous avons répandu un engrais qui, calculé pour une sur face d'un hectare, contenait :

Sur la parcelle A, 68 k^{es} d'acide phosphorique.
 id. B, 68 d'acide phosphorique.
 30 d'azote.
 id. C, 68 d'acide phosphorique.
 30 d'azote.
 49 de potassium (chl.).
 id. D, 68 d'acide phosphorique.
 30 d'azote.
 45 de potassium (nit.).
 id. E, 40000 de fumier de ferme.

L'acide phosphorique a été appliqué sous forme de superphosphate de chaux sur toutes les parcelles.

L'azote a été donné sous forme de nitrate de soude, sauf sur la parcelle D, où une partie de l'azote se trouvait à l'état de nitrate de potasse.

Le potassium a été employé sous forme de chlorure sur la parcelle C, et de nitrate sur la parcelle D. Le fumier était moyennement décomposé.

Après avoir été mélangés, ces engrais ont été semés à la main, sur la surface des diverses parcelles, quelques heures avant la plantation. Le fumier seul avait été enterré à l'avance.

Les 4 parcelles A, B, C, D, contenaient donc, après l'épandage des engrais, une même quantité d'acide phosphorique ; les 3 parcelles B, C, D avaient reçu une même dose d'azote ; sur les parcelles C et D il y avait à peu près la même quantité de potassium.

Chaque parcelle A, B, C, D, E, a été divisée en 6 parcelles égales, 1, 2, 3, 4, 5, 6, et dans chacune de ces parties on a semé 56 pommes de terre, de manière que dans chaque partie portant le même numéro ; il y eut la même variété de pomme de terre ensemencée.

A		B		C		D		E	
1	2	5	6	3	4	1	2	5	6
3	4	1	2	5	6	3	4	1	2
5	6	3	4	1	2	5	6	3	4

Les carrés numérotés 1 ont été plantés avec la *Wilhelmine*.

Les carrés numérotés 2 ont été plantés avec la *Chardon*.

Les carrés numérotés 3 ont été plantés avec la *Magnum bonum*.

Les carrés numérotés 4 ont été plantés avec la *Van der Veer*.

Les carrés numérotés 5 ont été plantés avec la *Champion*.

Les carrés numérotés 6 ont été plantés avec la *Farineuse rouge*.

Dans le but de ne faire varier, autant que possible, qu'un seul facteur dans notre expérience et d'annuler l'influence du poids des tubercules sur la récolte, nous avons fait trier les pommes de terre à la main, de manière à n'employer, pour chaque variété, que des tubercules ayant sensiblement le même volume.

Les 56 pommes de terre semées dans chacune des parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, des rectangles A, B, C, D, E, ont été choisies et pesées de façon à ne pas avoir, entre les poids totaux des semences de chaque parcelle, une différence de plus de 50 grammes.

Le poids moyen de chaque tubercule ensemencé a été le suivant chez les diverses variétés :

<i>Chardon</i>	116 gr. 07
<i>Van der Veer</i>	133 — 90
<i>Farineuse rouge</i>	98 — 20
<i>Wilhelmine</i>	98 — 20
<i>Champion</i>	98 — 20
<i>Magnum bonum</i>	74 — 40

Les tubercules ont été semés entiers, l'ombilic appuyé contre le sol, la partie bourgeonnante tournée par conséquent vers le ciel et recouverte d'une couche de terre d'environ 5 centimètres d'épaisseur. Le sol était meuble et la plantation y fut faite à la bêche dans la journée du 5 mai.

La distance réservée en tous sens entre les plans était de 4 mètre. Cet espacement, supérieur à celui adopté dans la pratique culturale de l'Oise avait été préféré par nous pour deux raisons :

1° Afin de rendre nos résultats indépendants de la surface;

2° Parce que l'action utile d'une matière fertilisante ne peut être sûrement appréciée qu'en consacrant à chaque plant de pommes de terre la plus grande surface qu'il peut utiliser.

Les premiers organes de la végétation apparurent hors de terre 20 jours après la plantation, c'est-à-dire le 25 mai; la levée ne fut complète que le 1^{er} juin.

Le 1^{er} juillet les plants de la variété *Chardon* commencèrent à fleurir, et la floraison continua chez les autres variétés jusqu'à la fin de juillet en suivant l'ordre suivant :

Chardon.
Magnum bonum.
Champion.
Farineuse rouge.
Wilhelmine,
Van der Veer.

Les pommes de terre reçurent les façons culturales données dans la pratique de

Chevrières et eurent un temps relativement sec en mai et en juin, froid et humide en juillet, favorable en août et en septembre. La végétation a été régulière et sans arrêt, sauf pour la Farineuse rouge dont le développement fut très lent au début, phénomène attribué à l'action d'une température trop élevée dans le silo où les semences avaient été conservées.

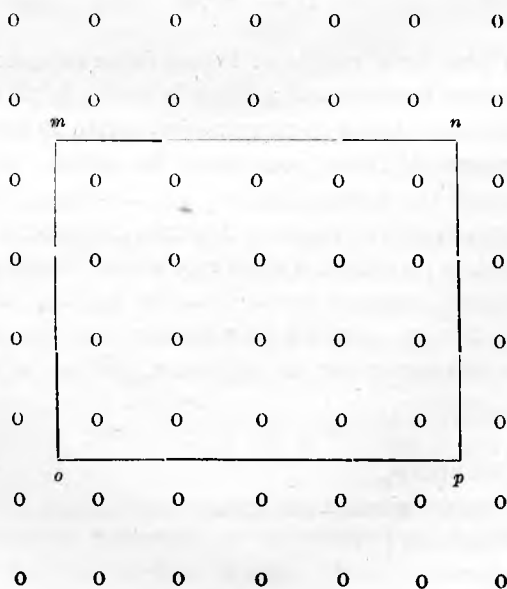
Tous les tubercules employés provenaient des récoltes faites l'année précédente sur le domaine dans lequel se trouvait le champ d'expériences.

Le 14 septembre, les variétés Magnum bonum, Champion, Farineuse rouge arrivaient à maturité; les variétés Chardon, Wilhelmine et Van der Veer étaient encore en pleine végétation. Ce jour-là, par une pluie battante, les troupes qui exécutaient des manœuvres militaires, traversèrent le champ d'expériences et foulèrent tous les plants de pommes de terre.

M. Boursier ne pense pas que le piétinement des soldats sur le champ ait pu avoir une influence notable sur le rendement des variétés atteignant leur maturité; mais il est d'avis que celles dont la végétation n'était pas terminée ont été arrêtées dans leur croissance.

En étudiant les récoltes fournies par chaque variété dans les différentes parcelles, nous avons reconnu que le passage des troupes avait pu modifier quelque peu le rendement, mais que cette modification n'avait pas troublé la marche des phénomènes qui nous intéressaient.

La récolte a été effectuée les 5 et 6 octobre en prélevant dans chaque parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, les tubercules des 20 plants situés au centre de ces parcelle, plants compris dans le rectangle $m n o p$ de la figure ci-contre.



Nous avons procédé de cette manière à l'arrachage, afin de ne comprendre dans les résultats que la récolte des plants ayant reçu une même quantité de lumière, de chaleur et d'humidité, c'est-à-dire pour éliminer les plants des extrémités des parcelles qui, par leur situation, se trouvaient naturellement moins ombragés, plus aérés, mieux éclairés, et qui, aux limites des rectangles A, B, C, D, E, avaient pu utiliser pour leur nutrition les principes des engrais diffusés d'une pièce à l'autre.

Les tubercules de toutes dimensions furent recueillis aussi soigneusement que peut le permettre une expérience de ce genre; ils furent soigneusement lavés, égouttés, triés, comptés et pesés.

Voici le poids des tubercules récoltés sur les parcelles A, B, C, D, E, en prenant la moyenne des récoltes des 6 variétés et en ramenant, par le calcul, cette récolte à celle que l'on obtiendrait dans les mêmes conditions sur une surface de 1 hectare :

A — Acide phosphorique	20,242 kil.
E — Fumier	19,207 —
B — Acide phosph. + azote	19,191 —
C — Acide phosph. + potassium (chlorure)	18,583 —
D — Acide phosph. + azote + potassium (nitrate)	18,016 —

Si nous représentons par 100 la récolte la plus abondante, les autres le seront successivement par :

A —	100,0
E —	94,8
B —	94,7
C —	91,8
D —	89,0

L'écart entre la plus forte récolte et la plus faible est donc de 11 %.

L'acide phosphorique employé seul a donné la récolte la plus élevée; le fumier, qui avait été pris comme terme de comparaison, arrive au second rang pour le rendement. La présence de l'azote, sous forme de nitrate, ne paraît pas avoir exercé d'influence utile sur la multiplication des tubercules, car la parcelle B, ayant reçu le superphosphate de chaux et le nitrate de soude, a produit 5,3 % de moins par rapport à la parcelle A, n'ayant reçu que de l'acide phosphorique.

Quant au potassium employé soit à l'état de nitrate, soit sous forme de chlorure, il n'a aucunement augmenté la production des tubercules, il paraît même avoir exercé une action nocive sur la végétation, puisque là où il a été répandu, c'est-à-dire sur les parcelles C et D, les récoltes sont inférieures de 3 et de 5, 7 0/0 à celles obtenues sur la parcelle B où se trouvaient les mêmes quantités de superphosphate et de nitrate.

L'inutilité du potassium ajouté à ces derniers engrais est bien manifeste quand on compare les rendements produits par les différentes variétés sur les parcelles A, B, C, D, E, rendements inscrits dans le tableau suivant :

	A	B	C	D	E
	Kilog.	Kilog.	Kilog.	Kilog.	Kilog.
Wilhelmine.	24,900	24,800	24,400	22,300	25,400
Chardon	23,000	24,000	24,850	20,400	20,650
Farineuse rouge..	14,400	10,800	10,500	12,800	17,000
Van der Veer. . . .	27,250	24,450	25,150	24,450	25,500
Champion.	13,600	13,100	13,100	11,650	16,150
Magnum bonum..	18,600	18,000	16,800	16,500	

On constate dans ce tableau qu'il n'y a pas une variété sur laquelle le potassium ait exercé un effet utile, que sur 5 d'entre elles, le chlorure de potassium a moins déprécié la récolte que le nitrate de potassium.

En comparant les récoltes des parcelles A et B, on remarque que l'addition du nitrate de soude n'a produit aucune augmentation de récolte sur 5 variétés, la Chardon seule paraît avoir profité de la présence de ce sel.

Par sa présence, le potassium n'a donc pas augmenté le poids de la récolte des tubercules, mais il a peut-être eu une action plus heureuse sur la production de la matière riche; les tubercules obtenus sur un sol fertilisé avec de la potasse ne sont-ils pas plus riches en fécule que ceux produits par le même sol n'ayant pas reçu d'engrais potassique?

Cette question se présente naturellement à l'esprit et pour y répondre, nous avons déterminé, quelques jours après l'arrachage, la densité des tubercules récoltés sur les parcelles ayant reçu les divers engrais (1). Cette densité a été prise, dans chaque essai, sur un lot de 5 kilogrammes de tubercules; les résultats obtenus sont mentionnés ci-dessous :

	Densités	Matière sèche.	Fécule.
A Acide phosphorique.	10875	21,2 0/0	15,4 0/0
B Acide phosphorique + azote.	10877	21,4	15,5
C Acide phosphorique + azote + potassium (chlorure).	10863	21,0	15,2
D Acide phosphorique + azote + potassium (nitrate).	10863	21,0	15,2
E Fumier.	10817	20,0	14,2

A côté de la densité nous avons placé les quantités de matière sèche et de fécule correspondantes à ces densités, d'après les travaux analytiques de M. Max Maerker.

Il résulte de ces nombres que la présence du potassium dans l'engrais n'a pas modifié la richesse des pommes de terre en fécule, et il semble que la nature des engrais minéraux est sans influence sur la production de la matière sèche ou le rendement en fécule. Le fumier, au contraire, a diminué d'une manière appréciable la matière sèche et la fécule dans la pomme de terre; la différence de 4 0/0 que l'on remarque entre la richesse des tubercules de la parcelle D et la richesse

(1) Nous devons des remerciements publics à M. Colomb Pradel, élève de l'Institut national agronomique, dont le concours habile et intelligent nous a permis d'effectuer toutes les opérations de la récolte.

des pommes de terre récoltées sur la parcelle au fumier de ferme, n'est pas purement accidentelle comme on serait tenté de le croire; la présence du fumier se traduit, chez chaque variété, par une diminution de la densité ainsi qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous, où nous avons inscrit la densité et la richesse des différentes variétés cultivées sur les parcelles D et E.

	Densités.		Matière sèche.		Fécule.					
	D	E	D	E	D	E				
Chardon.	1087	1077	21,2	0/0	18,9	0/0	15,4	0/0	13,1	0/0
Wilhelmine. . . .	1089	1083	21,6		20,3		15,8		14,5	
Farineuse rouge.	1084	1081	20,5		19,9		14,7		14,1	
Magnum bonum.	1095	»»	22,9		»»		17,1		»»	
Champion.	1092	1088	22,2		21,4		16,4		15,6	
Van der Veer. . .	1072	1068	17,7		16,9		11,9		11,1	

Si l'influence nuisible du fumier de ferme sur la production de la matière sèche était produite par les matières organiques qui se trouvent dans cet engrais, on serait conduit à admettre :

1° Que la multiplication de la pomme de terre continuée pendant plusieurs années, dans une terre pourvue de matières organiques, amènera peu à peu la dégénérescence de la variété;

2° Que les sols les plus pauvres en matières organiques, c'est-à-dire les terres sableuses, sont les plus favorables à la culture de la pomme de terre.

Nous ne voulons pas, pour l'instant, insister sur ces déductions qui laissent entrevoir l'une des méthodes qui pourraient être employées pour sélectionner les pommes de terre, le but de cette note étant de faire connaître le rôle passif du potassium sur les terres de Chevières.

La conclusion qui nous semble résulter de l'expérience que nous venons de rapporter, est que, dans le sol de Chevières, le potassium à la dose de 45 à 50 kilogrammes, sous forme de nitrate de potassium ou de chlorure de potassium, ajouté à un engrais contenant du superphosphate de chaux et du nitrate de soude, n'exerce aucune influence utile sur la fertilité et sur la densité de la pomme de terre.

Il serait certainement téméraire de généraliser, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, une conclusion applicable seulement à une terre d'un domaine; cependant nous sommes enclins à croire que le potassium se comportera dans tous les sols, vis-à-vis de la pomme de terre, exactement comme à Chevières. En effet, les recherches spéciales faites par l'un de nous, en 1878, au laboratoire de recherches agronomiques de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, ont montré que dans un sol sableux contenant 0,4 0/0 de potasse, le potassium employé à l'état de chlorure, de carbonate, de sulfate, de sulfure, de chlorate et de phosphate, seul ou en présence de l'acide phosphorique et de l'azote, n'exerçait aucune action utile sur la multiplication ou le développement des tubercules de la pomme de terre.

Notes sur des clauses nouvelles insérées dans un bail à ferme des environs de Sealis.

Dans la constitution de l'agriculture de nos pays du nord de la France, c'est-à-dire dans les pays de fermage, un défaut grave a souvent entravé la marche du progrès. Presque toujours le propriétaire est et veut rester étranger à sa terre et à tout ce qui pourrait l'améliorer, dès l'instant qu'il faut y contribuer pécuniairement; la terre est pour lui un placement qui doit lui rapporter un certain intérêt qu'il a prévu, il ne s'en préoccupe que si cet intérêt subit quelque diminution, et même à ce moment, comme dans la crise que nous traversons, il ne sait trop quelles mesures il doit prendre pour y remédier.

Aussi quand un propriétaire s'entend avec son fermier et la seconde habilement pour faire subir à sa culture l'évolution que le temps réclame, doit on le proposer en exemple et étudier pour le profit de tous les conditions d'une entente si utile à l'un et à l'autre.

Le fermier, que nous regrettons ne pouvoir nommer, pas plus que le propriétaire, s'est décidé, après un examen approfondi de la situation, à transformer sa culture en herbages. Une étude des conditions nécessaires à cette transformation lui montre de nombreuses difficultés, telles qu'échanges, de limitations, réunions, etc., qui n'effrayent pas son courage, et une forte avance de fonds consistant en améliorations foncières, pour laquelle il réclame et reçoit le concours intelligent de son propriétaire. Plusieurs baux sont passés successivement entre le propriétaire et le fermier, et à mesure que la question s'éclucide, les conditions de leur entente deviennent plus nettes et plus pratiques. Ils se sont arrêtés à celles littéralement transcrites ci-après et qui peuvent servir de modèle.

Après les différentes clauses d'un bail fait dans les conditions ordinaires, il est ajouté :

« Toutefois les preneurs auront la faculté, à quelque époque que ce soit
« du présent bail, de convertir les terres présentement louées, en totalité
« ou en partie, en herbages entourés de clôtures telles que les bêtes à cornes
« puissent y paître en liberté.

« Pour les terres qui auront été ainsi converties en herbages et entourées,
« le bailleur sera tenu de payer aux preneurs, aussitôt après que chaque
« pièce de terre sera entourée, une somme de cinq cents francs par hectare,

« et les preneurs serviront au bailleur, ce à quoi ils seront tenus solidairement
« entre eux, un intérêt de trois et un tiers pour cent par an des sommes par
« eux ainsi reçues. Cet intérêt deviendra un supplément de fermage qui sera
« payable au même lieu et aux mêmes époques que le fermage principal, et
« il courra à compter du jour du versement du capital par le bailleur entre
« les mains des preneurs.

« Les clôtures qui en vertu de la présente clause, seront établies par les
« preneurs, seront entretenues à leurs frais pendant le cours du bail et
« rendues par eux en bon état à son expiration, à moins qu'ils ne les enlèvent
« ainsi que la faculté leur en sera donnée ci-après.

« Dans le cas ou après avoir converti en herbages et entouré de clôtures
« certaines pièces de terres présentement louées, les preneurs jugeraient à
« propos dans le courant du bail de détruire ces herbages et d'enlever ces
« clôtures, ils pourront le faire, mais dans ce cas, ils seront tenus de restituer
« au bailleur les sommes que celui-ci leur aura versées en exécution de la
« clause ci-dessus, c'est-à-dire cinq cents francs par hectare.

« Les preneurs auront la faculté de planter des arbres forestiers dans un
« hectare faisant partie des biens loués, et à la fin du bail, ils auront la
« faculté d'abattre et arracher ces arbres à leur profit, ou d'exiger que le
« bailleur leur achète lesdits arbres et leur en paie la valeur d'après l'esti-
« mation faite par des experts.

« Dans cette estimation, si les arbres ne sont pas parvenus à maturité,
« ils ne seront pas estimés seulement en raison du bois qu'ils pourraient
« produire par un abattage immédiat, mais il sera tenu compte de la plus-
« value qu'ils devront obtenir, à raison des années de pousse déjà faites et de
« celles qui seront encore à faire jusqu'à leur maturité; les années de pousse
« déjà faites profiteront bien entendu seules aux preneurs. »

Je crois que ces clauses sont toutes nouvelles pour le plus grand nombre
des propriétaires et des fermiers de l'arrondissement de Senlis, et quelles
peuvent, à quelques modifications près, servir d'exemples dans bien des
situations.

Quoi qu'il en soit, elles sont la preuve d'une entente trop rare entre le
propriétaire et le fermier, et ils doivent à ce point de vue recevoir tous nos
éloges.

X...

A. M. J.-B. Turquet, conseiller d'arrondissement.

Mon cher ami,

Vous avez bien voulu me demander de vous résumer en quelques pages la conversation que nous avons eue récemment ensemble au sujet de l'emploi dans votre arrondissement des engrais chimiques, emploi dont la Société d'Agriculture de Senlis se préoccupe actuellement; je le ferai volontiers, car si l'emploi des engrais chimiques pratiqué avec discernement est des plus utiles, il occasionne souvent des dépenses absolument stériles.

Il importe d'abord de bien établir la définition du mot *engrais*, je crois qu'on peut sans crainte d'erreur appeler engrais : *la matière utile à la plante, qui manque au sol*. Cette définition comprend deux termes : utile à la plante, c'est-à-dire susceptible d'être assimilée par elle, donc d'être ou de devenir soluble dans l'eau, les radicelles des végétaux étant constituées de telle sorte qu'elles ne peuvent absorber que des matières dissoutes, et d'autre part, j'ajoute que cette matière soluble ne devient un engrais qu'autant qu'elle fait défaut dans le sol auquel on l'ajoute ; en d'autres termes, si vous donnez à une terre une matière qu'elle renferme déjà en quantité suffisante, ce surcroît n'augmente pas la récolte et la dépense est faite en pure perte.

Prenons si vous voulez, pour éclaircir ce que les définitions précédentes ont encore d'un peu vague, quelques exemples précis ; il n'est pas douteux que les végétaux doivent rencontrer dans le sol de l'acide phosphorique, cette matière existe dans toutes les plantes et les phosphates forment exclusivement les cendres d'un grand nombre de graines; en un mot l'acide phosphorique est nécessaire à la plante, et cependant ajouté à la plupart des terres cultivées, le phosphate de chaux, désigné sous le nom d'apatite, n'y produira aucun effet, car il est tellement dur et compact qu'il ne peut se dissoudre, il n'est pas utile à la plante, ce n'est pas un engrais. Attaquez ce phosphate par l'acide sulfurique, transformez-le en superphosphate, cette fois il devient soluble, ajoutez-le à certains sols, plus nombreux qu'on ne pense, à la terre de mon champ d'expériences de Grignon, par exemple, il n'y produit encore aucun effet. Pourquoi? Parce que cette terre renferme une quantité d'acide phosphorique suffisante pour qu'il soit inutile d'en ajouter une nouvelle proportion; pour le sol de Grignon, bien que soluble, le superphosphate n'est pas un engrais.

Ainsi, contrairement à ce qu'enseignait l'ancienne école de chimie, on ne peut pas déduire de la composition des plantes la matière des engrais à

leur fournir ; c'est la composition du sol qu'il faut connaître pour en déduire la matière des engrais à employer.

Pour réussir à connaître cette composition du sol et en tirer l'indication des besoins qu'il s'agit de satisfaire, deux méthodes peuvent être employées : la méthode des cultures expérimentales ou celle de l'analyse.

On conçoit qu'un cultivateur qui a quelque loisir puisse tracer dans les principales terres de son domaine des petits carrés d'un are d'étendue, par exemple et y cultiver du blé, de l'avoine, des betteraves, etc., en additionnant le sol d'engrais de plus en plus complets : ainsi, il pourra essayer l'azotate de soude ou le sulfate d'ammoniaque, les superphosphates, les sels de potasse séparément, puis associés deux à deux, azotate de soude et superphosphate, azotate et sels de potasse, et enfin il les réunira tous trois, il pèsera les récoltes obtenues et reconnaîtra si le supplément produit par l'influence de l'engrais est suffisant pour payer la dépense qui aura été faite, car il est clair, qu'en général, le cultivateur ne cherche pas l'abondance de la récolte, mais le bénéfice, et que pour passer de 25 hectolitres à l'hectare à 30, s'il est obligé de dépenser 200 fr. d'engrais, il aura avantage à rester à 25 ; mais cette méthode excellente a l'inconvénient d'être singulièrement lente et d'exiger des soins que bien peu de cultivateurs ont le loisir de donner.

Je pense qu'en général, il est infiniment plus facile d'avoir recours à l'analyse chimique.

Je vous ai dit qu'au champ d'expériences de Grignon les phosphates n'exerçaient aucune influence utile, en analysant cette terre rebelle à l'action de ces engrais, j'ai trouvé qu'elle renfermait de 1 gr. 2 à 1 gr. 5 d'acide phosphorique par kilogr. et ayant reconnu qu'en général une fraction importante de l'acide phosphorique contenue dans le sol s'y trouve sous cette forme assimilable, j'en ai déduit une première notion : une terre renfermant plus d'un millième d'acide phosphorique en contient une quantité suffisante pour qu'il soit inutile d'en ajouter ; de nombreuses analyses de terre, qui m'ont été envoyées par plusieurs de mes élèves, m'ont donné des résultats analogues et je crois que la règle est générale.

J'ai eu, d'autre part, à analyser des terres sur lesquelles les phosphates réussissaient très bien, j'y ai toujours trouvé moins de 0 gr. 5 d'acide phosphorique par kilogr. ; tout récemment encore j'ai reçu une terre du département de l'Aude sur laquelle les phosphates faisaient merveille, elle renfermait 0 gr. 2 d'acide phosphorique ; une autre de Seine-et-Marne sur laquelle ils réussissaient également renfermait 0 gr. 5 d'acide phosphorique par kilogr., de telle sorte que je crois encore pouvoir donner la seconde

règle suivante : quand une terre renferme moins de 0 gr. 5 d'acide phosphorique par kilogr., l'addition des phosphates est nécessaire. Dans ce cas qu'employer ?

Dans des terres récemment défrichées, bois, vieilles prairies, les phosphates fossiles réussissent généralement ; sur les autres sols les superphosphates sont habituellement d'un meilleur usage.

Il reste un dernier cas à examiner : une terre renferme plus de 0 gr. 5 d'acide phosphorique par kilogr., et moins de 1 gr. ; que faut-il faire ? Il faut essayer les phosphates et voir ce qu'ils donnent ; je crois qu'habituellement ils ne produiront pas grand effet, mais cependant ils peuvent réussir et dès lors il convient d'en répandre sur une petite surface pour observer l'effet produit.

Quant au dosage de l'acide phosphorique dans la terre, il était considéré comme difficile, mais aujourd'hui les procédés sont devenus faciles à mettre en pratique, et c'est une opération qui se pratique couramment dans tous les laboratoires de chimie.

Tels sont, mon cher ami, les points que je puis préciser sur l'emploi des phosphates comme engrais, je serai heureux que ce résumé rapide vous paraisse présenter quelque intérêt.

Agrérez, mon cher ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

P.-P. DEHÉRAIN.

Les Pommes de terre de la Station agronomique de l'Oise dans les champs de M. Léon Roland,

Par M. LEFEBVRE DE LA FARGUE,

Vice-Secrétaire de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis.

La Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis nous a demandé d'affirmer, ou mieux de contrôler les résultats obtenus par la Station agronomique de l'Oise dans la culture de la pomme de terre par des essais en plein champ et d'indiquer les variétés à propager. Le Frère Eugène a donné le plant, et M. Léon Roland, la terre. C'est avec eux, entre la science à cheval sur la pratique et la pratique à cheval sur la science, que nous avons mis en terre et récolté les tubercules. Mais c'est à nous seul qu'est incombé le soin de surveiller la végétation et de faire les analyses.

Le champ d'expériences était à la Vidamé, près Senlis, dans un sol sili-
ceux profond. La terre sortait de seigle remplaçant un sainfoin de deux ans :
le seigle avait reçu 300 kil. de superphosphate à l'hectare. Elle a été
déchaumée, hersée, fumée à raison de 30,000 kil. de fumier de mouton ;
hersée, roulée et hersée encore avant la plantation.

La composition chimique du sol est, d'après deux analyses, de :

Acide phosphorique.....	43,80	pour 100 kil.
Azote.....	53,80	»
Potasse.....	86,80	»
Chaux.....	265,00	»
Soude.....	5,40	»
Magnésie.....	199,00	»

La plantation s'est faite, le 20 avril, avec des tubercules moyens et entiers,
à 12 centimètres de profondeur, avec 70 centimètres entre les lignes et
55 entre les poquets, au milieu d'un vaste champ qui recevait de la Red
Skinned le même jour et dans les mêmes conditions.

Un premier carré comprenait 21 lignes de 40 poquets pour 21 variétés ;
un second, 26 lignes de 5 poquets pour 26 variétés. Nous avons fait une ins-
pection complète de ces 47 variétés, dont 7 en double, les 2 et 27 juin,
7 juillet, 17 et 24 août et le 4 septembre, notant le degré de force, l'aspect,
la coloration des feuilles et des fleurs, la graine et le moment où les tiges se
sont flétries. Ces observations nous ont été de grande utilité pour le classe-
ment de certaines variétés ; et notre regret, c'est que le champ, situé à
6 kilomètres de Chantilly, n'ait pas été visité plus souvent.

Les personnes qui s'occupent spécialement de pommes de terre, attachent
peu d'importance au classement ; il en existe cependant un de M. Henri Vil-
morin qui peut rendre de réels services.

M. Vilmorin fait, avec cette honnêteté qui caractérise sa science, d'après
la couleur et la forme des tubercules, 12 divisions principales qu'il subdivise
en sections, en prenant les différences dans les nuances des germes et des
fleurs. Chaque section comprend un nombre plus ou moins grand de variétés,
et la même variété a souvent deux, quatre et jusqu'à dix noms.

Avant d'aller plus loin, nous allons mettre en un tableau le résultat de
nos recherches au champ et au laboratoire :

CULTURE DE 40 VARIÉTÉS DE POMMES DE TERRE
RÉCOLTE DE 1883

Première division : Jaunes rondes.

	Epoque de maturité	Densité	Matière sèche 0/0	Rendement à l'hectare	Goût.	Champ
<i>2^e section.</i>						
Yorkshire Regent	15 septembre tardive	1089	25,51	25,000	bonne	2
The Queen	1 ^{er} septembre 1/2 tardive	1086	23,91	20,000	farineuse très bonne	2
<i>3^e section.</i>						
Mecklenbourgeoise	20 août 1/2 tardive	1095	26,38	25,000	farineuse bon goût	1
Paterson's Victoria	15 septembre tardive	1100	27,63	14,000	bonne	1
Seguin	15 septembre tardive	1091	25,23	25,000	médiocre	2
<i>4^e section.</i>						
Prolifique hâtive	15 août hâtive	1081	21,46	22,500	bonne chair molle	2
<i>5^e section.</i>						
Semis de farinosa	15 septembre tardive	1088	25,30	33,125	assez bonne	1
Van der Veer	15 septembre tardive	1077,2	20,64	20,000	mauvaise	1
<i>6^e section.</i>						
Jeancé	1 ^{er} septembre 1/2 tardive	1084	24,86	23,000	assez bonne	2
Chardon	25 septembre tardive	1083	23,50	19,560	mangeable	1
Lorraine	25 septembre tardive	1092,2	26,20	13,437	bonne	1
Champion	25 septembre tardive	1106	27,75	17,175	très bonne	1
<i>7^e section.</i>						
Institut de Beauvais	25 août 1/2 hâtive	1082	22,75	29,000	aqueuse sans mauvais goût	1
Bresee's prolific	25 août 1/2 hâtive	1084,6	23,80	20,780	assez bonne	1
International kidney	10 août hâtive	1083	23,52	10,000	mauvaise	1
<i>8^e section.</i>						
Model	15 août hâtive	1074	20,62	10,000	aqueuse mauvaise	2

Troisième division : Jaunes longues lisses.

	Époque de maturité	Densité.	Matière sèche 0/0	Rendement à l'hectare	Goût.	Champ
<i>10° section.</i>						
Burbank's seedling	15 août hâtive	1090	24,34	26,250	aqueuse, pas agréa- ble	1
Magnum bonum	20 septembre tardive	1090	25,80	29,500	assez bonne	1
<i>13° section.</i>						
Early kidney	15 août hâtive	1080	21,50	10,600	chair blan- che, pas agréable	1
<i>15° section.</i>						
New-hundredfold fluke	15 septembre	1085	24,24	17,500	mauvaise	2

Cinquième division : Rouges rondes.

<i>17° section.</i>						
Rouge de Bohême	10 septembre tardive	1096,6	26,90	18,750	bonne farineuse	1
<i>18° et 19° sections.</i>						
Red Skinned	15 septembre tardive	1088	25,40	22,800	1/2 fari- neuse, médiocre	1
Sutton red Skinned	15 septembre tardive	1083,7	23,67	25,000	bonne	2
Zélande	1 ^{er} septembre	1093,2	26,44	42,500	passable	2
Merveille d'Amé- rique	15 septembre tardive	1090	26,22	26,875	détestable	1
Grampian	25 août 1/2 hâtive	1091	24,29	16,250	mauvaise	2
Farineuse rouge	15 septembre tardive	1081	22,05	21,875	peu agréa- ble	1

Septième division : Rouges aplaties.

<i>22° section.</i>						
Early rose	20 août 1/2 hâtive	1075	21,25	25,500	fade	1
Late rose	1 ^{er} septembre tardive	1088,2	25,00	35,000	farineuse mauvaise	2
<i>23° section.</i>						
Saucisse	15 septembre tardive	1087,5	24,32	24,375	très bonne	1
Triumph	1 ^{er} septembre	1080,9	22,50	25,000	aqueuse sans arôme	2
Prussiana	17 septembre	1091	25,77	29,000	peu agréa- ble au goût	2

Neuvième division : Panachées rouges

	Epoque de maturité	Densité.	Matière sèche 0/0	Rendement à l'hectare	Goût.	Champ
<i>25° section.</i>						
Farmer's blusch				21,500		
Mahattan	15 août hâtive	1074	22,03	30,000	mauvaise	2
Manchester	15 août hâtive	1070	19,81	25,000	mauvaise	
Catell's advancer kidney	15 septembre tardive	1085,8	23,90	31,350	ass. bonne	2
Forster's early peach blow	20 septembre tardive	1084,8	23,57	26,060	ass. bonne	1
<i>26° section.</i>						
Hooper rund	20 septembre tardive	1107	27,71	24,670	bon goût	1

Dixième division : Panachées violettes.

<i>27° section.</i>						
Late forty fold	20 septembre	1083,7	23,21	21,500	bon goût	2

Onzième division : Violettes rondes.

<i>29° section.</i>						
Vicar of Laleham	1 ^{er} septembre	1076,9	21,25	25,000	mangeable	2

La première surprise que nous donne ce tableau, c'est que le champ à cinq poquets, pour avoir été délimité par un espace non ensemencé de 0^m80, a plus de rendement et moins de densité, comme le montrent les variétés cultivées en double.

Le vrai rendement de culture est celui des vingt et un poquets où la Red Skinned produit 22,000 kilos à l'hectare contre 20,000 obtenus sur l'ensemble par M. Roland.

Le résultat de l'Institut de Beauvais, que nous a gracieusement communiqué le Frère Eugène, est vraiment phénoménal : dans un champ d'expériences grassement fumé, on a récolté de vingt à soixante-huit mille kilogrammes à l'hectare. Mais, tandis qu'à la Vidamé, sur mille poquets nous n'avons que deux tubercules malades, encore reposaient-ils sur un nid de fumier, à l'Institut il y a des malades presque dans toutes les variétés. Un fait est acquis cependant, c'est que le premier rang comme produit reste généralement aux mêmes variétés.

Quoiqu'il en soit, prenant comme base nos propres résultats obtenus sur un vrai sol à pommes de terre, nous recommandons pour la consommation, comme goût et rendement :

Hâtives :	Prolifique hâtive.
1/2 hâtives :	Institut de Beauvais.
»	Burbank's seedling.
»	Early rose.
1/2 tardives :	Mecklembourgeoise.
Tardives :	Saucisse,
»	Hooper rund.
»	Magnum bonum.
»	Forster's early peach blok.
»	Semis de farinosa.

Arrière-saison : Van der Veer.

Pour la féculerie : Zélande, Merveille d'Amérique, Red skinned, Prusiana et Rouge de Bohême.

C'est toujours à regret que nous laissons de côté la Champion, qui n'a contre elle que le petit volume de ses nombreux et délicieux tubercules.

En se reportant au tableau, on remarque que les pommes de terre hâtives et demi-hâtives, toujours de médiocre qualité, appartiennent presque toutes à la première division. Tandis que pour la féculerie, c'est à la cinquième qu'il faut s'adresser, aux rouges rondes, abondantes, lourdes et pleines de fécule d'un beau grain. Il est même un caractère qu'on ne rencontre qu'exceptionnellement dans les pommes de terre peu féculentes, c'est la coloration rouge intérieure du tubercule, coloration que nous avons dans la Zélande, la Rouge de Bohême, la Merveille et même dans la Late rose de la septième division, remarquable aussi par sa densité.

Nous pourrions nous arrêter là, car les questions d'engrais et de maladie ne sont pas complètement étudiées : mais il est utile d'en dire un mot.

Pour les engrais, un fait accepté par la culture, c'est que le fumier à haute dose, dans la betterave et la pomme de terre, fait baisser la densité; que la potasse, la soude et l'ammoniaque, seuls ou combinés avec l'acide nitrique, produisent le même effet. De là nous pourrions conclure que ce qui est mauvais dans le fumier ce sont les sels alcalins et que les bons effets du superphosphate ajouté, viennent en partie de son acidité, mais nous n'irons pas jusque-là; et cependant, ce que nous allons voir sur la pomme de terre nous y pousse quelque peu.

La maladie de la pomme de terre, le buttage hollandais, la magnésie.

Nous avons dit, il y a longtemps déjà, pour réagir contre des tendances excentriques : « La pomme de terre, profondément atteinte, ne peut être

guérie par un topique ; on néglige trop les sulfates dont l'acide est réclamé par toutes les plantes, surtout en présence des alcalis. » Cette phrase qui exprime notre conviction d'alors, nous la trouvons plus vraie aujourd'hui. Chez l'homme, dans le diabète et l'albuminurie, la tuberculose se développe, appelée en quelque sorte, dit M. Landureau, par l'état de déchéance organique, résultat de la maladie. Ne se passe-t-il pas quelque chose d'analogue pour la pomme de terre ? La maladie coïncide presque toujours avec un temps froid et humide qui amène un arrêt de végétation. Et comme la reprise ne peut se faire dans la plante que par les éléments de sa propre substance, il y a décomposition, fermentation de la cellulose, dirait Mitscherlich, putréfaction par la présence de l'amylobacter, ajouterait Trécul. Et M. Marchand, complétant la pensée des deux, demande si ce n'est pas ce ferment qu'on rencontre dans les tubercules de certaines plantes malades.

Or, ce qui paraît surtout favoriser cette fermentation, ce sont les alcalis libres ou combinés avec l'acide nitrique. De deux pommes de terre plantées en même temps par Liebig, celle qui avait reçu de l'ammoniaque, devint malade au bout de six semaines. Pour M. Dudoüy, la potasse et la soude aident la maladie ; pour le Frère directeur de la Station agronomique de l'Oise, rien ne la combat plus efficacement que les sulfates de potasse, de soude et de magnésie. Le cher Frère aurait pu ajouter à sa liste le sulfate de cuivre ; car de onze substances employées par lui, en 1875, le sulfate de cuivre a seul donné des résultats satisfaisants sous ce rapport.

L'action nocive devrait donc être attribuée aux alcalis libres, et nullement aux alcalis combinés. Et si la potasse n'a jamais rien fait sur la rive droite de l'Oise, même combinée, c'est que le sol en contient un excès. Mais elle peut rendre quelques services ailleurs.

La soude est partout inutile, parce que les fumiers en contiennent plus que n'en demandent les plantes.

Quant à la magnésie, nous qui avons vu pendant 25 ans la pomme de terre pousser sur la dolomie et y être malade comme ailleurs, nous nous demandions comment elle avait pu rendre à M. Dudoüy de si grands services, et nous nous le demandons encore ; car nous avons mis dans un champ de *Magnum bonum*, sur une touffe : sulfate de magnésie 10 grammes, sur une autre, magnésie calcinée 5 grammes, et la matière sèche qui était de 23,90 0/0 dans les premiers tubercules ne s'est trouvée que de 23,50 0/0 dans les seconds. Si M. Dudoüy a employé le sulfate de magnésie, tout s'explique : mais alors la magnésie peut n'y être pour rien.

Le *buttage hollandais*, s'il était pratique, et si l'on pouvait admettre que le même parasite passe de la tige aux tubercules et se trouve également

bien de deux genres de vie si différents, prouverait, ce que l'on sait, que l'humidité est un élément nécessaire à la décomposition de la plante, et rien de plus ; aussi, toutes les mesures que l'on prend contre la contagion nous paraissent inutiles.

Nous nous arrêtons. Nous sommes fixés sur la valeur des pommes de terre qui nous ont été soumises. Mais une question très importante se pose avec les engrais : quel est le rôle de l'acide sulfurique dans les superphosphates, son action sur les fumiers et les récoltes ? Si la Société veut chercher la réponse dans les pommes de terre, nous sommes à ses ordres ; et elle peut compter, nous en sommes convaincus, sur la science et le dévouement de nos deux collègues, le Frère directeur de la Station de l'Oise et M. Léon Roland, que nous sommes heureux de remercier ici, et dont la part serait beaucoup plus importante dans ces nouveaux essais.

COMPTE présenté au Bureau de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Senlis par le Caissier-Archiviste de ladite Société, pour les Recettes et les Dépenses pendant l'année 1883.

Recettes.

Excédent de Recettes de 1882	1,413 38	}	4,756 27
Cotisations de 1883	1,810 »		
Subvention de l'Etat	800 »		
Subvention du département	700 »		
Intérêts de fonds placés	32 89		

Dépenses.

Affranchissements, ports, etc.	112 65	}	320 75	
Impressions	} A payer			» »
Loyer				
Entretien du local	17 40			
Frais de bail	2 10			
Journal la Ligue d'Agriculture	12 50			
Cotisation à la Société des Agriculteurs de France.	20 75			
Indemnité au caissier	150 »			
Dépenses imprévues	5 35			

Recettes	4,756 27
Dépenses	320 75
Excédant de Recettes	4,435 52

Certifié par le Caissier-Archiviste soussigné,

Senlis, 8 Janvier 1884.

Signé : CLANCHET.

Vu et approuvé par le Bureau de la Société,

Les Membres,

Le Président,

*Signé : SAGNY, ROLAND, CAGNY,
MOQUET, BERNIER, LEFEBVRE.*

Signé : MARTIN.

BUDGET des Recettes et des Dépenses pour l'année 1884.

Recettes.

Excédent de Recettes de 1883	4,435 52	}	7,945 52
Reste à recouvrir de 1884	40 »		
Cotisations de 1884.	1,850 »		
id. de nouveaux membres	20 »		
Subvention de l'Etat	800 »		
id. du département.	700 »		
Intérêts des fonds placés.	100 »		

Dépenses.

Reste à payer de 1883	{ Imprimés. 530 75 } 630 75	}	7,945 52
	{ Loyer . . 100 » }		
Imprimés en 1884	800 »		
Affranchissements, ports, etc.	200 »		
Indemnité au Caissier.	150 »		
Abonnement aux journaux	100 »		
Publications diverses	300 »		
Encouragement à l'agriculture (concours de 1884)	5,447 37		
Loyer de 1884	100 »		
Entretien du local en 1884	17 40		
Dépenses imprévues	200 »		

NOTA. — Le Concours de 1884 doit occasionner une dépense de 8,000 fr., et la Société ne peut y affecter que 5,447 fr. 37 cent., ainsi qu'il résulte de la situation financière ci-dessus, mais elle compte sur le généreux concours de donateurs, pour l'aider à combler ce déficit.

Présenté par le Bureau de la Société.

Senlis, 8 Janvier 1884.

Le Secrétaire,

Signé : CAGNY.

Le Président,

Signé : MARTIN.

Vu et arrêté par la Société, le même jour.

Le Secrétaire,

Signé : CAGNY.

Le Président,

Signé : MARTIN;



**Ordre du jour de la Séance du Mardi 8 Avril
1884.**

Lecture du procès-verbal.
Dépouillement de la correspondance.
Lecture des propositions.
Discussion et délibération.

*Messieurs les Sociétaires sont instamment priés d'être exacts
à cette Séance.*

Ouverture de la Séance à 2 1/2 heures.



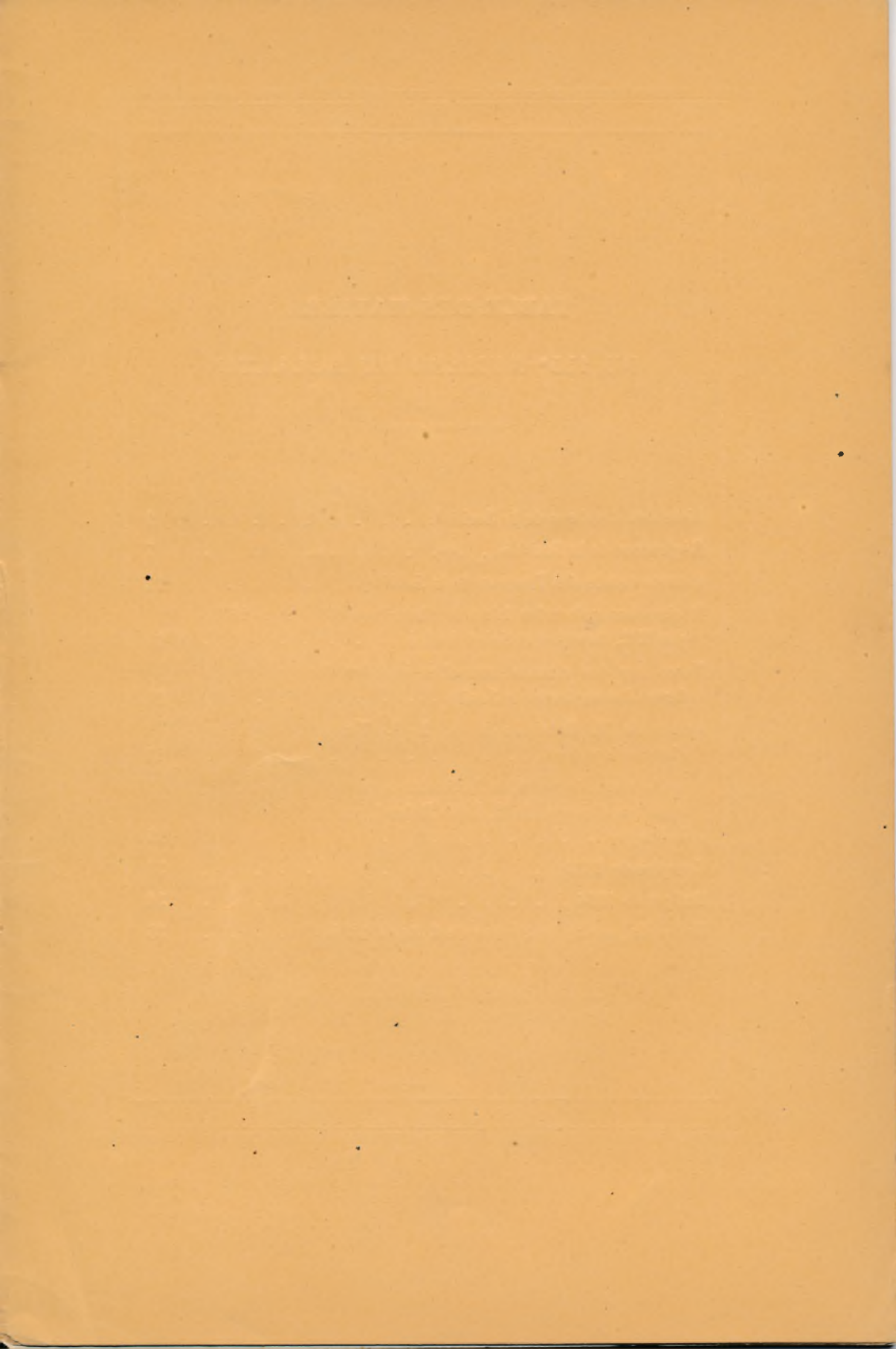


TABLE DES MATIÈRES

DU 155° NUMÉRO DU BULLETIN

	Pages
Liste des Membres de la Société.	1
Règlement de la Société	7
Compte-rendu des Travaux de la Société	11
Recherches culturales faites à Chevrières (Oise), en 1883, par MM. Boursier et Saint-André	14
Notes sur des clauses nouvelles insérées dans un bail à ferme des environs de Senlis	21
Lettre de M. Dehérain à M. J.-B. Turquet, conseiller d'arrondissement	23
Les Pommes de terre de la Station agronomique de l'Oise, dans les champs de M. Léon Roland, par M. Lefebvre de la Fargue	25
Comptes de 1883.	33
Budget de 1884	34
Ordre du jour de la Séance du 8 Avril 1884	35
